SNUDI FO

93, bd de Suisse – 31200 Toulouse
Tel./ FAX : 05 61 47 89 55

Toulouse le 24 mars 2013

De
Christophe Lalande, élu titulaire du Snudi FO à la CAPD de la Haute-Garonne
Jean-Claude Tarroux, élu titulaire du Snudi FO au CTSD de la Haute-Garonne

A Monsieur le Directeur Académique
des services départementaux
De l'Education Nationale
de la Haute-Garonne

Objet : Transformation des postes d'animateurs soutien (maître ZEP) et des postes d'adjoints en école maternelle ECLAIR et rural isolé en postes à profil.

Monsieur le Directeur Académique,

C'est avec un grand étonnement et une grande stupeur que nous avons appris lors de la CAPD du 19 mars 2013 votre intention de transformer en poste à profil tout poste qui deviendraient vacants d'animateurs soutien (plus couramment appelés maîtres ZEP) et d'adjoints dans des écoles élémentaires dont les touts petits doivent être comptabilisés dans les effectifs (Education prioritaire et rural isolé).

Les postes d'animateurs soutien existent dans notre département depuis longtemps. Ils n'ont jamais été des postes à profil. Ces postes existaient avant les postes relevant du dispositif « plus de maîtres que de classes » voulu par le ministre.

Profiler maintenant les postes qui se libéreraient constitue donc un recul par rapport à une situation précédente que nous ne pouvons accepter. Nous vous rappelons également qu'aucune modification concernant ces postes n'a été apportée lors du dernier CTSD et que lors des deux groupes de travail concernant le mouvement où nous avons siégé, vos représentants (Mme Méry et M. Vialle) nous ont proposé de lister en tant que poste à profil les postes relevant du dispositif « plus de maîtres que de classes » tout en précisant que pour le moment « cela n'avait aucune incidence car ces postes n'avaient pas encore été créés ». Les organisations syndicales ont d'ailleurs unanimement demander que ces postes soient retirés de la liste des postes à profil.

La même argumentation s'applique à fortiori aux écoles scolarisant obligatoirement les enfants de moins de trois ans (ECLAIR et rural isolé), avec cependant le caractère aggravant du nombre d'écoles et donc de postes concernés par cette décision ainsi que la remise en cause du libre choix du niveau dans les écoles par les équipes et par le directeur de l'école.

Cela remet aussi en cause le choix des collègues participant au mouvement et demandant simplement une école Eclair ou rurale isolée et qui ne souhaitent pas nécessairement obtenir un poste fléché ni enseigner aux enfants de moins de trois ans !

D'un point de vue pratique, nous ne comprenons absolument pas comment il sera possible d'effectuer les entretiens (vous ne savez pas combien de postes seront libérés dans chaque école), nous ne voyons pas comment cela pourra être lisible par les collègues.

De plus, je tiens à préciser que renseignements pris auprès de nos instances nationales, il semble qu'aucun autre département ait pris de telles décisions.

Enfin, nous attirons votre attention sur les délais extrêmement précipités dans lesquels vous proposer des modifications aussi importantes au mouvement.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons Monsieur le Directeur Académique de surseoir à votre décision au moins pour cette rentrée pour que les organisations syndicales dont la nôtre puissent s'exprimer sur ces modifications importantes qui peuvent être préjudiciables à de nombreux collègues.

Convaincu du respect que vous portez, Monsieur le Directeur Académique, aux instances paritaires et au dialogue social, nous vous demandons donc de bien vouloir entendre notre demande qui a été formulée de manière unanime par les organisations syndicales siégeant en CAPD.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations respectueuses.

Christophe Lalande Jean-Claude Tarroux

Copie aux organisations syndicales siégeant en CAPD : Snuipp, SE-Unsa